

AVIS D'APPEL D'OFFRES – SERVICE DE DÉNEIGEMENT

Date : Mardi, le 24 août 2026

Appel d'offres no : 2026-08-163

Titre du projet : Contrat de service de déneigement

Dépôt des soumissions : Au plus tard le 24 septembre 2026, avant 11 h 00.

Endroit de réception : Bureau municipal
180, Route 132
Shigawake (Québec) G0C 3E0

La municipalité de Shigawake (ci-après, la « Municipalité ») demande des soumissions pour la conclusion d'un contrat de service de déneigement pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028.

Tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences contenues aux documents contractuels. Ceux-ci ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca ou en téléphonant au 514 856-6600 pour les résidents de la région de Montréal et au numéro sans frais 1 866 669-7326 pour les résidents de l'extérieur.

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

ADMISSIBILITÉ

Seules seront considérées les soumissions présentées par des soumissionnaires ayant un établissement dans la province de Québec ou dans un territoire visé par l'accord ACCQO et ALEC.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être reçues avant 11 h 00 heure en vigueur localement, au plus tard le 24 septembre 2026, heure et date de l'ouverture publique des soumissions. Les résultats des soumissions seront publiés sur le SEAO.

TRANSMISSION DES PLAINTES

La date limite fixée pour la réception des plaintes formulées auprès de la Municipalité en vertu de l'article 573.3.1.4 de la [Loi sur les cités et villes](#) (RLRQ, c C-19) et de l'article 938.1.2.2 du [Code municipal du Québec](#) (RLRQ, c C-27.1) est publiée sur le SEAO.

DEMANDE D'INFORMATION

Les soumissionnaires qui désirent recevoir des précisions concernant l'appel d'offres doivent obligatoirement communiquer par écrit à l'adresse de courrier électronique du responsable de l'appel d'offres en prenant soin de mentionner le numéro d'appel d'offres, et ce, dix jours avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Si une telle demande de précisions est reçue après ce délai, la Municipalité se réserve le droit de ne pas la considérer.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES COMPLETS

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

RÉSERVE

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à recourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

